Commune de DEGRÉ

D I C R I M

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité.

Ce DICRIM est destiné aux habitants de DEGRE afin de les informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand le risque devient réalité.

Ce document est donc à conserver.

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, aléas climatiques,...) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses), sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Bien informé, chacun sera ainsi à même d'affronter une situation exceptionnelle sereinement de façon responsable et citoyenne.

Qui fait quoi ?

Vous : témoin d'un événement, chaque citoyen doit prévenir la mairie.

Le Maire informe et coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise.

La cellule de crise met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.

L'ensemble des acteurs concernés par la crise : services techniques de la commune, de l'État, de secours, du maintien de l'ordre, d'entretien des réseaux et les bénévole, est déployé pour gérer la crise et ses conséquences.

Le préfet, prévenu par le Maire, en fonction de l'événement met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Le Risque sismique

Les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 ainsi que l'arrêté du 22 octobre 2010 fixent le nouveau zonage et les nouvelles règles de constructions parasismique.
L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage en se fondant principalement sur une approche de type probabiliste (prise en compte des périodes de retour). La Sarthe est concernée par l'aléa très faible et faible.

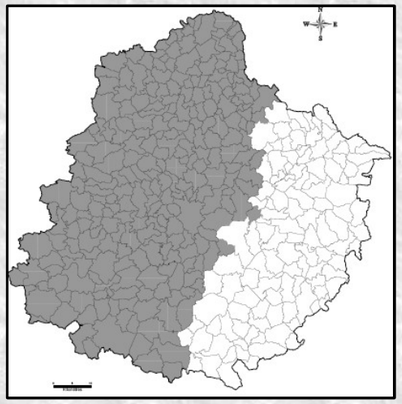

Aléa séisme en SARTHE
- Zone de sismicité faible (260)
- Zone de sismicité très faible (115)

Un séisme correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.
Comment se manifeste t-il ? Un séisme est caractérisé par :
Son foyer ; c'est le point de départ du séisme
Sa magnitude ; identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci. (échelle de Richter)
Son intensité ; variable en un lieu donné selon sa distance au foyer, elle indique les effets provoqués en ce lieu.
Quels sont les risques dans le département ?
Si le département semble à l'abri des grands tremblements de terre, son sol n'en tremble pas moins épisodiquement et certaines secousses peuvent être parfois perçues par la population.
Bien que ses failles (sillon de Bretagne) soient situées à l'extérieur du département (à l'ouest et au sud ouest de celui-ci), certains séismes associés peuvent être perçu en Sarthe.

LES BONS REFLEXES

• AVANT :
S'informer des risques encourus et des consigne de sécurité.
Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
Fixé les appareilles et meubles lourds
• PENDANT : la première secousse
A l'intérieur, ne pas sortir, se mettre à l'abri dans un angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
A l'extérieur, s'éloigner de se qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut s'abriter sous un porche.
En voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
• APRES : la première secousse
Évacuer le plus rapidement possible le bâtiment, attention il peut y avoir d'autres secousses,ne pas prendre l'ascenseur.
Couper l'eau, le gaz, l 'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer, en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et revenir les autorité.
Prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables.
S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge)
Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
Écouter la radio.

Les Risques Climatiques

Les risques climatiques comprennent le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la canicule, le grand froid, la neige et le verglas.
Notre secteur géographique est périodiquement touché par ces phénomènes: la tempête en décembre 1999, les chutes de neige en décembre 1996, la canicule de 1976 et 2003,...

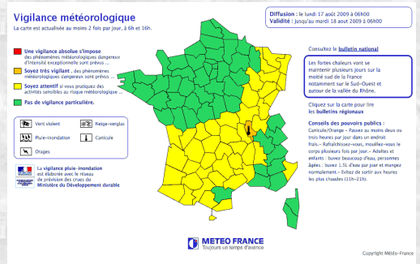

Météo-France diffuse une carte de vigilance sur www.meteo.fr, relayée par les médias. Cette carte informe des événements qui peuvent être dangereux dans les 24 heures à venir. Chaque département possède une couleur (vert, jaune, orange ou rouge) correspondant à un niveau d'alerte. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics locaux s'organisent pour réagir selon le plan départemental.

LES BONS REFLEXES

S'informer, limiter ses déplacements et rester à l'abri.
➔ Vents violents : rentrer ou fixer les objets,
➔ Fortes précipitations: ne pas s'engager sur une voie immergée,
➔ Orages : ne pas s'abriter sous un arbre, éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
➔ Neige : Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation dans un véhicule,
➔ Canicule : Aérer la nuit, buvez au moins 1,5 l d'eau par jour, si vous connaissez des personnes âgées prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque présenté par les T.M.D. est consécutif à un accident lors de leur acheminement. Les matières dangereuses sont des substances pouvant présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives.

A DEGRÉ, le risque des T.M.D. concerne l'ensemble de la voirie routière, et principalement les voies les plus circulées, comme l'autoroute A81.

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont règlementées. Un module spécifique du plan O.R.S.E.C. départemental est consacré aux mesures à mettre en œuvre en cas d'accident.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident TMD:

Alerter : les pompiers 18 ou 112 – la gendarmerie 17 – le S.A.M.U. 15

Ne pas toucher aux produits déversés, protéger la zone de l'accident afin d'éviter un sur-accident, baliser la zone sinistrée, éloigner les personnes, ne pas fumer.

L'ALERTE

En cas d'événement **GRAVE** (explosion, nuage toxique, tempête, attaque aérienne,...), l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens : sirènes, véhicules sonorisés, radio (Radios locales : Radio Alpes Mancelles 106,3 FM, Chérie FM, RCF, ou Radio France, France Inter, France Bleu), télévision (France 3), téléphone, porte à porte, ...

DEBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant **une mise à l'abri,** l'alerte sera donnée par le signal national d'alerte, émission de 3 séquences modulées d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 s.
il convient :
- **de se confiner** dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation, et réduit le chauffage. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en attendant les consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments ;
- **ne pas fumer**, éviter toute flamme ou étincelle, fermer le gaz,
- **laisser les enfants à l'école**, les professeurs veilleront sur eux.
- **écouter la radio**.

FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes caractérisant le signal de fin d'alerte.

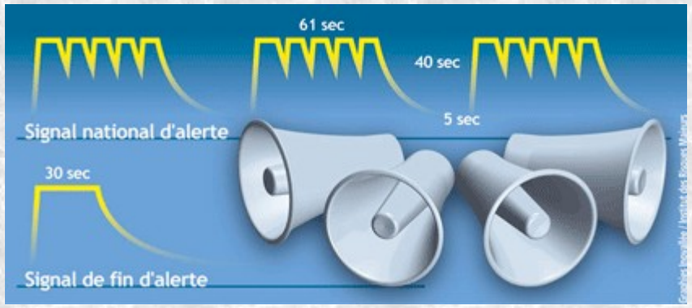

Les numéros utiles

EN CAS D'URGENCE

- Numéro européen des secours (et téléphone mobile) 112
- Pompiers 18
- S.A.M.U 15
- Gendarmerie 17
- Dépannage électricité 0 810 333 072
- Dépannage Gaz 02 43 24 11 13

OU SE RENSEIGNER

- **Mairie de DEGRÉ 02.43.27.70.95**
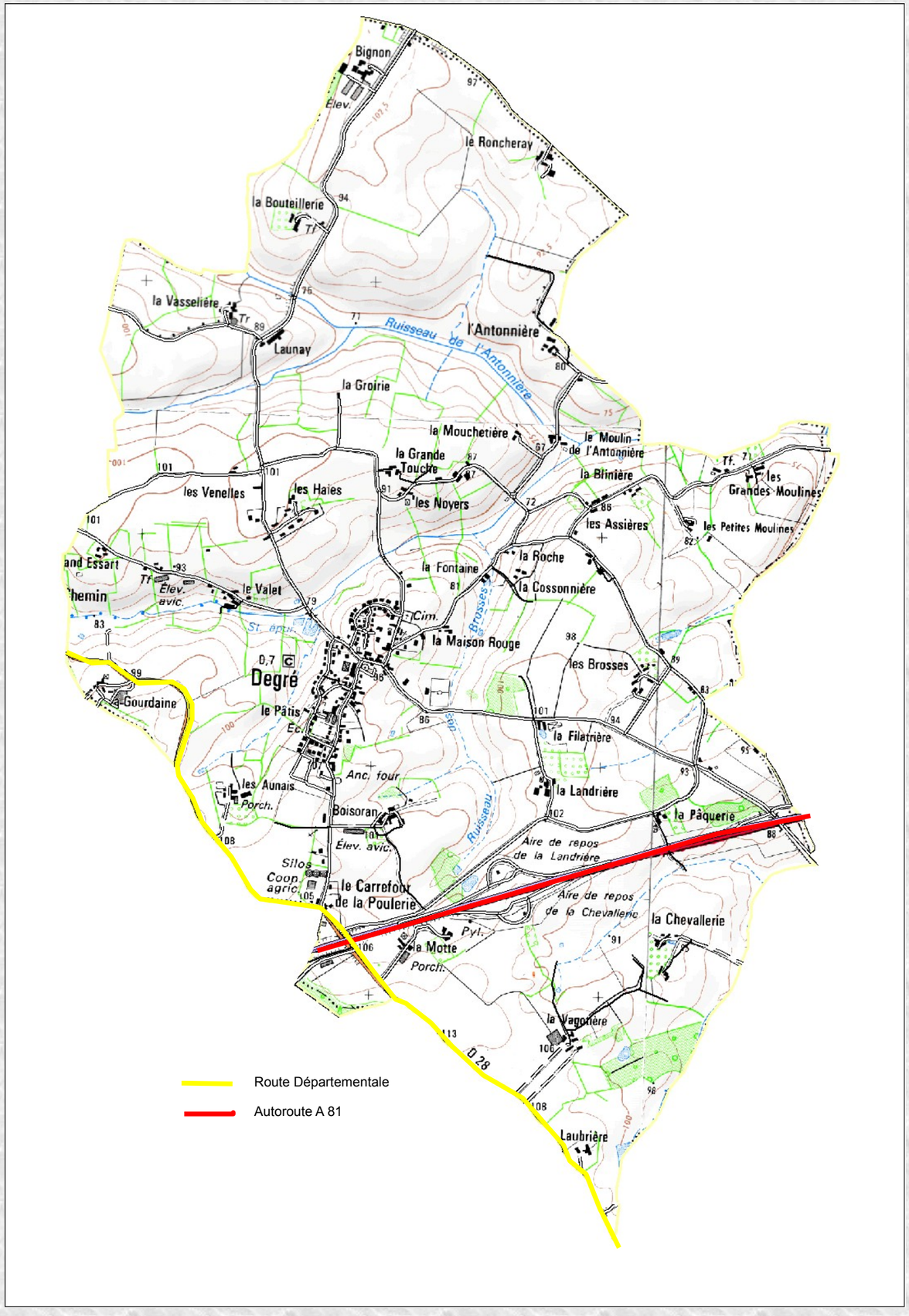
- Préfecture S.I.D.P.C. - www.sarthe.pref.gouv.fr
  02.43.39.71.84
- D.D.T. – S.E.E. / R.N.T. - www.sarthe.equipement.gouv.fr
  02.43.50.46.05
- S.P.C. (Service de Prévision des crues) - www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
  0 825 150 285
- Ministère de l'écologie - www.developpement-durable.gouv.fr
- B.R.G.M (cavités) - www.cavites.fr
- Météo France (répondeur téléphonique 24h/24) - www.meteo.fr
  08.92.68.02.32
- **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale
  02.43.40.20.20
- **D**irection **D**épartementale de la **P**rotection des **P**opulations
  02.43.86.70.50